

SEPTEMBRE 2018 • N°105 supplément n° 1



Loi sur la formation professionnelle LES JEUNES ET LES PERSONNELS OUBLIÉS

Les enjeux économique, technologique ou écologique comme les mutations du monde du travail nécessitent une formation initiale solide, ambitieuse et qualifiante.

La réussite de tous les jeunes que défend la FSU implique de sécuriser leurs parcours scolaires et professionnels. Et la formation initiale doit leur permettre de pouvoir par la suite utiliser des dispositifs de formation tout au long de la vie.

La FSU a porté cette exigence de qualité de formation lors du processus d'élaboration de la loi «*Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*» et de la réforme de la voie professionnelle. Des mesures qui concernent 42 % des jeunes de moins de 20 ans. Comme sur bien d'autres sujets, le gouvernement n'a pas pris soin de mener un dialogue social de qualité. Il n'a pas cherché à entendre les acteurs

et les actrices qui sont au cœur des missions de formation.

Et c'est une tout autre définition de la formation que celle que nous portons qui sort de ces textes ! L'objectif fixé est essentiellement celui de l'employabilité ou de la ré-employabilité immédiate. Si ceci répond à la demande des organisations patronales, cela est bien réducteur et ne répond pas aux besoins des jeunes en matière de formation pour faire face aux défis de demain.

Engagée au quotidien, la FSU avec ses syndicats continuera à porter ses revendications pour défendre le service public de la formation professionnelle et pour faire entendre la voix des personnels. Elle n'épargnera le gouvernement sur

aucun des sujets : contenus d'enseignement ambitieux permettant des poursuites d'études, définition de savoirs professionnels au-delà du seul apprentissage de gestes techniques, unicité des diplômes, taxe d'apprentissage collectée par l'État à la hauteur des besoins des établissements, accompagnement des jeunes pour mieux assurer leur réussite... Ces mesures sont indispensables pour nous permettre un plein exercice de nos métiers. De l'avenir du service public de la formation professionnelle dépend l'avenir de milliers de jeunes. ■

Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU



OFFRE DE FORMATION LIBÉRALISÉE

Depuis 2013 les Conseils régionaux, avec l'accord des autorités académiques, établissent la carte régionale des formations professionnelles initiales.

Cette nouvelle étape de la libéralisation de l'offre de formation se traduit trop souvent par une vision adéquationniste de la formation professionnelle, une vision court-termiste des besoins en formation des territoires et des familles. Ainsi, ces cartes des formations ne prennent que trop peu en compte les situations territoriales, la faible mobilité des jeunes surtout aux niveaux 4 et 5 et valident uniquement les besoins des

entreprises. Il manque de nombreuses places pour certaines filières pourtant attractives. Tout cela aboutit, pour les élèves, à des changements d'orientation, à des orientations subies, à des fuites vers l'enseignement privé. Une carte des formations qui fait aussi trop souvent la part belle à l'apprentissage, à l'enseignement privé. Une carte des formations, enfin, qui se discute la plupart du temps sans les personnels, dans des

CREFOP, dans lesquels ils sont sous-représentés et qui ne sont trop souvent que des chambres d'enregistrement. ■

→ Pour la FSU, le service public et l'État (ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture) doivent reprendre la main dans l'établissement de la carte scolaire pour garantir une offre complète sur tous les territoires.

TAXE D'APPRENTISSAGE (TA) POUR L'ENSEIGNEMENT PRO : RÉDUITE COMME PEAU DE CHAGRIN...

Le gouvernement a présenté une loi refondant totalement le financement de l'apprentissage et débouchant sur une énième réforme de la taxe afférente. Régions et branches patronales se sont brutalement opposées pour en récupérer le financement ; le gouvernement a tranché en faveur du patronat.

L'article 15 supprime la compétence apprentissage des régions et la part régionale de la TA. L'article 17 affecte 87 % de la TA à l'apprentissage et ne consacre que 13 % au financement des formations scolaires initiales technologiques et professionnelles (soit une baisse drastique de 10 points). De plus, la loi permet de puiser dans ces 13 % une part pour des « subventions versées aux centres de formation d'apprentis sous forme de matériels à visée pédagogique » et une autre part pour financer d'autres organismes (écoles de la 2^e chance, de production, établissements privés du 2^d degré à but lucratif...).

Avec une enveloppe moindre finançant encore plus d'organismes, on ne peut qu'être inquiet de ce qu'il restera pour nos élèves. ■

→ Pour la FSU, l'ensemble des systèmes de formation doivent être financés, y compris les formations technologiques et professionnelles scolaires, afin d'assurer leur qualité.



© S. Leroy

APPRENTISSAGE ET MIXAGES

Ce nouveau gouvernement, comme tant d'autres, s'enfonce de plus en plus dans la surpromotion de l'apprentissage et le dénigrement et même la casse de la formation professionnelle initiale scolaire (en LP).

Il promeut, lui aussi, le mixage des parcours et des publics dans les UFA ou les CFA publics. Un mixage qui a pourtant fait la preuve de ses échecs. Vendu comme un moyen de sauver des formations, il s'agit avant tout de casser tout un système et de livrer à l'apprentissage (au privé demain ?) les seules formations attractives.

Pour le SNUEP-FSU et le SNETAP-FSU, tant du point de vue des élèves apprentis (fonctionnement absurde/antipédagogique des enseignements, rythmes différents, choix de formation niés) que des personnels (menaces réelles sur l'emploi, annulation du temps de travail, dispositif imposé de fait, conditions de travail qui se dégradent) le mixage est une menace, un non-sens, un dispositif à combattre. Ce n'est qu'un nouvel outil vers le TOUT apprentissage et la casse des lycées professionnels. ■

→ La FSU dénonce le dénigrement fait par le gouvernement à l'encontre de l'enseignement professionnel en LP. La promotion sans mesure de l'apprentissage, ne peut, en aucun cas, être une réponse aux besoins de formation et d'insertion des jeunes.

DIPLÔMES VERSUS BLOCS

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » accroît la place des branches professionnelles dans la construction et la rénovation des diplômes.

Ceux-ci seront constitués de blocs de compétences définis comme des ensembles de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évalués et validés, y compris en formation initiale. Les blocs obtenus seront acquis définitivement et en l'absence de validation de l'ensemble du diplôme, ils feront l'objet d'une attestation.

Pour la FSU, le travail sur les diplômes ne saurait être laissé aux seules branches professionnelles, et il doit être mené dans des commissions quadripartites regroupant les employeurs, les salarié-es,

mais aussi l'État et les enseignant-es. Le risque, sinon, serait de voir les diplômes nationaux ne plus offrir de prérogatives et disparaître au profit de simples attestations d'adaptation à un poste de travail, les dimensions culturelle et citoyenne n'intéressant que peu les branches ! ■

→ **La morcellisation des diplômes en différents blocs représente un réel danger pour les futur-es salarié-es : celui d'être recruté-es et rémunéré-es sur la base de ces blocs sans bénéficier de ce que prévoient les conventions collectives pour les détenteurs et détentrices du diplôme complet.**



POURSUITES COMPROMISES

La loi ORE* et sa plateforme Parcoursup, en instaurant des attendus sélectifs, entravent la poursuite d'études des bachelier-es professionnel-les. La licence leur sera, au mieux, accessible à travers un « oui si » conditionné par le suivi de modules qui sont dissuasifs et inadaptés, quand ils existent. On peut considérer que pour ces élèves, cette porte est maintenant fermée !

Concernant l'accès aux BTS, les capacités d'accueil restent insuffisantes face à la demande croissante des jeunes, malgré les places prévues dans des classes passe-relles et quelques autres ajoutées dans des sections existantes.

L'instauration de modules en terminale bac pro n'est pas innocente, et participe là aussi d'un mécanisme de dissuasion qui va pousser les élèves issu-es de la voie professionnelle à mettre un terme rapide à leurs études. ■

→ **La FSU accorde une grande importance à la double finalité des diplômes, qui doivent certes permettre une insertion professionnelle réussie, mais également de poursuivre des études. Pour cela, ces diplômes doivent bénéficier de contenus ambitieux et adaptés, et le retour à une préparation en 4 ans du bac pro permettrait leur enseignement. Un bac, quel qu'il soit, doit rester premier grade universitaire !**

* Orientation et Réussite des Étudiants

DES FAMILLES DANGEREUSES

Sous prétexte de repousser le palier d'orientation et d'améliorer la lisibilité des filières, les classes de 2^{de} doivent être regroupées par familles de métiers, malgré l'absence de bilan là où des 2^{des} POP* sont testées. Dès septembre 2019, 3 familles regrouperont 12 diplômes. À terme, la création de 15 familles est annoncée.

Ces classes sont vues comme propédeutiques à l'apprentissage : le lycée y « dégrossit les élèves » et les employeurs y piochent les « meilleurs » pour terminer le bac pro sous contrat d'apprenti. Les « moins bons » restent en formation scolaire.

Aucun cadrage n'est proposé sur les contenus qui y seront enseignés. Cette mesure qui déprofessionnalise les diplômes ne fait que repousser les problèmes d'affectation d'une année. La partie technique de la formation au bac pro est réduite à 2 ans au lieu des 4 années prévues à sa création, en contradiction avec l'objectif affiché d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. ■

→ **Pour la FSU, une revalorisation des métiers et une carte des formations répondant aux attentes des jeunes permettraient des affectations réellement choisies à l'issue du collège. Des 2^{des} professionnelles de détermination ne seraient acceptables que dans le cadre de formations au bac pro en 4 ans.**

* 2^{de} Professionnelle à Orientation Progressive



Défendre et porter des exigences



Pour le SNETAP-FSU, la « *loi apprentissage* » et le projet de réforme de la formation initiale scolaire, au-delà de toutes les critiques portées par notre fédération, portent en elles les germes de l'affaiblissement dangereux de la formation professionnelle publique.

En installant l'apprentissage dans un système concurrentiel sauvage et en supprimant la tutelle des régions, la loi intitulée « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » risque de provoquer la disparition à moyen terme de nombreux CFAA Publics et en menace les 6000 emplois. En voulant adosser la voie initiale scolaire à ce nouvel apprentissage,

le gouvernement va exacerber la concurrence entre les systèmes de formation professionnelle au détriment de leur qualité et de l'accueil des jeunes et mettre en danger les élèves les plus fragiles. ■

→ Le SNETAP-FSU défend un enseignement professionnel public garantissant, sur l'ensemble du territoire, l'accès à tous les élèves, qui en font le choix, un enseignement gratuit, laïc et de qualité, leur assurant une insertion immédiate dans la vie active mais aussi la possibilité de poursuites d'études réussies. → Il exige le maintien d'une gouvernance et de moyens publics permettant de concrétiser cette ambition.

ACTIONS SYNDICALES COMMUNES EN CREFOP

Le SNETAP-FSU et le SNUEP-FSU représentent les personnels dans les Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. Ils participent aux commissions abordant tous les sujets les concernant (orientation, alternance, VAE, certifications, développement territorial...). Au CREFOP, nous agissons activement pour la promotion du service public d'Éducation et la défense des personnels. ■

→ Dans le cadre de la loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », l'avenir du CREFOP est particulièrement questionné. La FSU et ses syndicats ne se laisseront pas bâillonner !

Porter une vision et des revendications



La transformation de la formation professionnelle initiale répond à la fois à la demande des organisations patronales de s'en occuper seules et à l'objectif de réduction des dépenses de l'État. Cette transformation se fait sur le dos des jeunes, leur formation étant uniquement pensée pour les entreprises, en tant qu'outil de production. Face à cette vision purement utilitariste et rétrograde, le SNUEP-FSU oppose l'objectif d'une formation équilibrée et globale permettant une insertion professionnelle durable et une émancipation citoyenne. Prônant des savoirs et savoir-faire ambitieux pour les jeunes

de la voie professionnelle, il revendique un parcours en 4 ans vers le bac pro, avec un enseignement de philosophie en terminale, et des parcours en 1, 2 ou 3 ans vers le CAP, dans des classes spécifiques en fonction des publics. ■

→ Au ministère, dans les régions et dans les conseils d'administration, les militant-es du SNUEP-FSU défendent l'ouverture de sections scolaires dans les lycées professionnels et déconstruit les velléités de mixages des parcours et des publics. Au lieu de sécuriser les parcours des jeunes, ces mixages les fragilisent et désorganisent les établissements.

« LORS DE LA CONCERTATION PUIS DE L'ÉLABORATION DE LA LOI, NOS SYNDICATS ONT ÉTÉ PARMIS LES RARES ORGANISATIONS À PORTER LA VOIX DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. NOUS AVONS DÉFENDU UN ENSEIGNEMENT INITIAL PUBLIC FACE AU PATRONAT DÉCOMPLEXÉ ET UNE ADMINISTRATION INERTE. »

Olivier Bleunven, secrétaire général adjoint du SNETAP-FSU enseignant au lycée agricole de Sabres (40)

« LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES, TECHNOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES IMPLIQUENT LA NÉCESSITÉ D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE SOLIDE POUR SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS DES JEUNES. NOUS AVONS PORTÉ CETTE EXIGENCE LORS DE L'ÉLABORATION DE LA LOI ET CONTINUONS À LA PORTER PARTOUT. »

Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du SNUEP-FSU enseignante au lycée Sylvia Monfort de Luisant (28)



© P Bernard, F Masson - Creative commons © MC Guérin